



Véhicules hors d'usage (VHU)



GISEMENT

- En France : 1,5 million de VHU/an (source : <http://www.ademe.fr>)



RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

Décret n°2003-727 du 1^{er} août 2003

- au 1^{er} janvier 2006, 85% de la masse totale des VHU doit être valorisée ou réemployée,
- au 1^{er} janvier 2015, cet objectif de valorisation doit passer à 95%.
- les démolisseurs sont les personnes qui assurent la prise en charge, le stockage, la dépollution et le démontage des véhicules.
- les broyeurs sont les personnes qui assurent la prise en charge, le stockage, le découpage ou le broyage des véhicules.

Arrêté du 15 mars 2005

- conditions relatives aux agréments des installations éliminatrices de VHU délivrés par la préfecture.

Origine

Les véhicules hors d'usage (VHU) sont les véhicules en fin de vie ou qui ne sont plus réparables, suite à un accident.

Nature

Un VHU est un déchet dangereux car il contient des éléments dangereux (batterie, liquide de frein, huile...).

Il est composé de pièces diverses (plastiques, ferrailles, pneus, filtres, moteur...), dangereuses ou non, dont l'élimination peut être différente.

Stockage et collecte

Les VHU doivent être stockés en évitant toute pollution due à une éventuelle fuite (huile, carburant, liquide de freins...) et en limitant l'altération des matériaux pouvant être récupérés ou valorisés. Le stockage doit être effectué dans un endroit sec à l'abri des intempéries (hangar).



Les VHU peuvent être remis soit directement à un professionnel agréé (démolisseur ou broyeur), soit à un centre de regroupement désigné par un constructeur automobile. Un logo spécifique (ci-contre) permet d'identifier les installations agréées qui doivent également afficher leur numéro d'agrément.

Le **démolisseur** agréé dépollue le VHU et valorise certaines pièces. Il remet alors le véhicule à un **broyeur** agréé qui va séparer les différentes matières pour les faire recycler avant de le broyer.

Cette démarche est gratuite pour tout véhicule complet.



Élimination, valorisation

Les professionnels agréés vont :

- extraire les liquides (huile, liquide de frein, de batteries...) et les éléments dangereux qui seront traités dans des installations spécifiques,
- extraire les pièces pouvant être réutilisées ou recyclées,
- valoriser en combustible de substitution en cimenterie les pièces non recyclées,
- faire recycler la partie métallique broyée.



CONSEILS PRATIQUES

✘ N'abandonnez pas les véhicules ou les tracteurs.

✔ Entretenez régulièrement votre véhicule ou votre tracteur pour augmenter sa durée de vie.

Contacts utiles

• OPÉRATEURS

COORDONNÉES	TÉL.	COLLECTE	VALORISATION TRAITEMENT	COÛT* (hors transport ou remorquage)
AUTO PIECES 66 (SARL)				
lieu dit « La Maliane » - 66450 POLLESTRES démolisseur agréé	04 68 54 12 27	✘	✘	Collecte gratuite dans un rayon de 15 km (tracteurs acceptés)
BANYOLS (SARL)				
1047 av. du Languedoc - 66000 PERPIGNAN démolisseur agréé	04 68 61 27 48	✘ <i>sous certaines conditions</i>	✘	Gratuit (tracteurs acceptés exceptionnellement)
DELCLOS Raymond				
279 chemin du moulin - 66490 SAINT JEAN PLA DE CORTS démolisseur agréé	04 68 83 31 08	✘ <i>sous certaines conditions</i>	✘	Rachat prix variable (tracteurs acceptés)
DEMOLITION AUTOS MARTY (SARL)				
81 chemin de l'étang long - 66380 PLA démolisseur agréé	04 68 63 28 37	✘	✘	Gratuit (tracteurs refusés)
Ets SABATIE / AUTOPRO (SARL)				
2 traverse de Cabestany - 66140 CANET EN ROUSSILLON démolisseur agréé	04 68 67 57 71	✘ <i>sous certaines conditions, pour VL</i>	✘	Frais de dossier : 50 € TTC (tracteurs acceptés)
LINARES SCEURS (SARL)				
av. du Languedoc - RN 116 - Km 10 - 66170 ST FELIU D'AVALL démolisseur agréé	04 68 57 80 39		✘	Rachat 40 € TTC/t (tracteurs acceptés)
S.A.S. SOPER (DERICHEBOURG)				
48 rue Georges Latil - Espace Polygone - 66000 PERPIGNAN démolisseur agréé	04 68 52 95 78	✘	✘	Rachat 90 €/t (tracteurs acceptés)
XIXONET Frère et Sœur (SARL)				
1629 av. du Languedoc - 66000 PERPIGNAN démolisseur agréé	04 68 61 04 86	✘ <i>sous certaines conditions, pour VL</i>	✘	Gratuit (tracteurs refusés)
* prix donnés à titre indicatif, variables en fonction de la qualité, de la quantité et du cours de chaque déchet, selon enquêtes réalisées auprès des entreprises citées en 2009 ou 2012.				